



No de résolution  
ou annotation

7<sup>e</sup> séance  
30 mars 2021  
19 h

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 30 mars 2021 en visioconférence sur la plateforme vidéo Zoom, sous la présidence de M<sup>me</sup> Kim Côté.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M<sup>me</sup> Pascale Chamberland, M. François Décary, M<sup>me</sup> Carolane Dubuc, M<sup>me</sup> Johanne Gouin, M<sup>me</sup> Emmanuelle Nadeau, M. Sébastien Noël, M<sup>me</sup> Julie Paré, M. Cédric Pinard, M. Sébastien Plante, M<sup>me</sup> Sonia Roberge, M. Sébastien Rouleau et M. Gilles Rousseau.

Membre absent : Aucun.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général, M. Martin Vallée à titre de membre non votant et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques et M<sup>me</sup> Karine Guay, directrice du Service des ressources financières.

#### 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. La présidente M<sup>me</sup> Kim Côté ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

#### 2. Ordre du jour

Madame Kim Côté demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Carolane Dubuc :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

**Adopté à l'unanimité**

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Code de bonne conduite
7. Règlement de fonctionnement du conseil d'administration
8. Mot du directeur général
9. Embellissement des cours d'école
10. Réfection des murs, portes, fenêtres et contrepenne – École Paul VI
11. Réfection des murs, portes et fenêtres – École de l'Étincelle
12. Réfection des murs, portes, fenêtres et divers travaux – Polyvalente de Thetford Mines
13. Réfection des parements extérieurs (phase 3), des portes extérieures et des plafonds – Polyvalente de Black Lake
14. Tarification de la surveillance du midi 2021-2022 – primaire/secondaire

CA-2021-047



No de résolution  
ou annotation

15. Calendrier de la formation professionnelle 2021-2022
16. Calendrier de la formation générale des adultes 2021-2022
17. Politique culturelle
18. Liste des jours chômés et payés 2021-2022
19. Période de cessation totale ou partielle des activités 2021-2022
20. Autres sujets
21. Correspondance générale
22. Prochaine rencontre : 27 avril 2021
23. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Cédric Pinard :

De dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal.

D'approuver le procès-verbal tel que rédigé.

**Adopté à l'unanimité**

Suivi au procès-verbal du 23 février 2021

Aucun suivi.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Code de bonne conduite

Un code de bonne conduite contient en général de 5 à 8 valeurs ou règles brèves, faciles à comprendre et composées avec les mots et les éléments importants pour le conseil d'administration. Il vise à favoriser le déploiement de l'intelligence collective au sein du conseil d'administration.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration désirent favoriser le déploiement de l'intelligence collective au sein du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont soumis au comité de gouvernance et d'éthique des propositions d'éléments de bonne conduite;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gouvernance et d'éthique a élaboré un code de bonne conduite à partir d'éléments soumis par les membres du conseil d'administration et recommande au conseil d'administration son adoption;

Il est proposé par Monsieur Gilles Rousseau :

**D'ADOPTER** le code de bonne conduite tel que recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2021-048

CA-2021-049



No de résolution  
ou annotation

CA-2021-050

#### 7. Règlement de fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement.

Le comité de gouvernance et d'éthique a le mandat d'élaborer et déposer un projet de règlement.

Les éléments traités dans le projet de règlement sont entre autres, les attentes envers un membre du conseil, le décorum, le lieu des séances publiques, l'élaboration de l'ordre du jour, la participation à distance, les pouvoirs et devoirs du président, le droit de parole d'un membre, la période de questions du public et les modalités de la tenue du vote.

Monsieur Sébastien Plante propose deux modifications qui seront analysées par le comité de gouvernance et d'éthique, soit :

- À l'article 10.3 : permettre au conseil d'administration d'adopter les ajouts à l'ordre du jour au lieu du président ou du directeur général, si le 2/3 des membres sont favorables.
- À l'article 18.3 : autoriser le vote secret dès qu'un seul membre en exprime le souhait au lieu de 3 membres.

#### 8. Mot du directeur général

Monsieur Jean Roberge dépose le document « Mot de la direction générale » qui a pour objectif de présenter différents dossiers d'actualité, tels que les annonces ministérielles, le taux de réussite des élèves, les activités scolaires, etc. concernant le Centre de services scolaire des Appalaches.

#### 9. Embellissement des cours d'école

Les établissements du centre de services scolaire peuvent soumettre annuellement des projets d'embellissement des cours d'école dans le cadre de la mesure 50530. Si ces projets sont retenus, ils sont financés en partie par le ministère de l'Éducation, en partie par l'école et la communauté (campagne de financement et municipalité).

#### 10. Réfection des murs, portes, fenêtres et contrepenne – école Paul VI

Le projet consiste à rénover l'extérieur au complet : murs, 2 portes, toutes les fenêtres et ajout d'une contrepenne entre l'école et le gymnase.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des murs, portes, fenêtres et contrepenne de l'école Paul VI a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 30 mars 2021 et que ce dernier en recommande l'octroi à 9101-7327 Québec Inc. CRL Constructions Inc. au montant de 488 889,00 \$, soit le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Madame Julie Paré :

**D'OCTROYER** le contrat de réfection des murs, portes, fenêtres et contrepenne de l'école Paul VI à 9101-7327 Québec Inc. CRL Constructions Inc. au montant de 488 889,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

11. Réfection des murs, portes et fenêtres – école de l'Étincelle

Le projet consiste à rénover l'extérieur du bâtiment au complet pour la partie de la construction originale datant de 1955 et partiellement pour la partie construite en 1969.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des murs, portes et fenêtres de l'école de l'Étincelle a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 30 mars 2021 et que ce dernier en recommande l'octroi à 9101-7327 Québec Inc. CRL Constructions Inc au montant de 374 377,00 \$, soit le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Rouleau :

**D'OCTROYER** le contrat de réfection des murs, portes et fenêtres de l'école de l'Étincelle à 9101-7327 Québec Inc. CRL Constructions Inc. au montant de 374 377,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2021-051

12. Réfection des murs, portes, fenêtres et divers travaux – Polyvalente de Thetford Mines

Le projet consiste à rénover partiellement l'extérieur, par des interventions localisées, à 11 endroits différents.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des murs, portes, fenêtres et divers travaux de la Polyvalente de Thetford Mines a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 30 mars 2021 et que ce dernier en recommande l'octroi à 9101-7327 Québec Inc. CRL Constructions Inc. au montant de 384 152,00 \$, soit le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Noël :

**D'OCTROYER** le contrat de réfection des murs, portes, fenêtres et divers travaux de la Polyvalente de Thetford Mines à 9101-7327 Québec Inc. CRL Constructions Inc. au montant de 384 152,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2021-052

13. Réfection des parements extérieurs (phase 3), des portes extérieures et des plafonds – Polyvalente de Black Lake

Le projet consiste à compléter la réfection des parements extérieurs, à remplacer 5 portes extérieures et à remplacer les plafonds et l'éclairage des corridors, du vieux gymnase et de quelques autres locaux.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des parements extérieurs (phase 3), des portes extérieures et des plafonds de la Polyvalente de Black Lake a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 30 mars 2021 et que ce dernier en recommande l'octroi à Construction Tremblay et Associés Inc. au montant de 997 767,00 \$, soit le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Madame Johanne Gouin :

**D'OCTROYER** le contrat de réfection des parements extérieurs (phase 3), des portes extérieures et des plafonds de la Polyvalente de Black Lake à Construction Tremblay et Associés Inc. au montant de 997 767,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2021-053



No de résolution  
ou annotation

#### 14. Tarification de la surveillance du midi 2021-2022 - primaire/secondaire

Un centre de services scolaire assure la surveillance des élèves qui demeurent à l'école selon les modalités convenues avec les conseils d'établissement et aux conditions financières qu'il peut déterminer (LIP article 292).

Selon la politique en vigueur, le financement recherché auprès des parents vise l'autofinancement, soit le remboursement du coût total du service de surveillance du midi.

L'organisation et la tarification de base sont déterminées par le centre de services scolaire et uniformes pour toutes les écoles de même ordre d'enseignement.

Une école peut ajouter des services réguliers ou occasionnels à l'organisation prévue par le centre de services scolaire ou modifier les ratios. Cependant, le montant maximal par élève ne peut excéder la limite maximale déterminée par le centre de services scolaire qui est de 360 \$ par année, établi par sa politique Surveillance du midi dans les écoles SC-P-02.

Le Service éducatif a demandé au Service des ressources financières d'évaluer le coût de ce service afin d'établir la tarification pour l'année scolaire 2021-2022.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les termes de l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique prévoyant qu'il appartient au centre de services scolaire de déterminer la tarification pour la surveillance du midi;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la tarification de la surveillance du midi pour les élèves du primaire et du secondaire;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'analyse de la tarification du primaire et du secondaire par la directrice du Service éducatif;

Il est proposé par Monsieur Gilles Rousseau :

**DE FIXER** la tarification de la surveillance du midi au primaire à 255 \$ et au secondaire à 55 \$, par année, pour l'année scolaire 2021-2022.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2021-054

#### 15. Calendrier de la formation professionnelle 2021-2022

Le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP article 252).

Un comité ad hoc constitué de deux représentants du centre de services scolaire et de deux représentants syndicaux a pour mandat d'élaborer, avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, le calendrier scolaire.

Le calendrier scolaire de la formation professionnelle se colle à celui du secteur des jeunes puisque le transport est offert aux élèves de moins de 18 ans.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc recommande ledit calendrier;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de calendrier scolaire 2021-2022 de la formation professionnelle par la directrice du Service éducatif;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Plante :

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2021-2022 de la formation professionnelle.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2021-055



No de résolution  
ou annotation

#### 16. Calendrier de la formation générale des adultes 2021-2022

Le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP article 252).

Un comité ad hoc constitué de trois représentants du centre de services scolaire et de trois représentants syndicaux a pour mandat d'élaborer, avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, le calendrier scolaire.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc recommande ledit calendrier;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de calendrier scolaire 2021-2022 de la formation générale des adultes par la directrice du Service éducatif;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2021-2022 de la formation générale des adultes.

**Adopté à l'unanimité**

#### 17. Politique culturelle

L'actualisation de la politique culturelle du Centre de services scolaire des Appalaches est nécessaire car les attentes ont évolué depuis 2005.

Le centre de services scolaire a mis sur pied un comité culturel à l'automne 2019.

La Politique culturelle du Québec Partout la culture a été lancée le 12 juin 2018.

Le protocole d'entente ministérielle culture éducation assure la mise en place d'un nouveau volet du programme de La culture à l'école, soit le volet Une école accueille un artiste.

La Déclaration pour les jeunes, l'école et la culture (2000) entend soutenir le rehaussement culturel des apprentissages des jeunes dans la mise en œuvre d'un programme Culture-Éducation et favoriser la fréquentation des œuvres et des lieux de culture ainsi que les rencontres avec les créateurs et promouvoir et valoriser les arts et la culture à l'école.

Le Centre de services scolaire des Appalaches reconnaît que la promotion de la culture fait partie intégrante de sa mission éducative. Il juge qu'il y a lieu de se doter d'une politique culturelle en lien avec toutes ces orientations et obligations et avec ses propres pratiques. Ainsi, il souhaite optimiser l'accessibilité et l'intégration de la culture dans ses établissements.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire et ses établissements ont pour mission de collaborer au développement culturel de la région et de leur communauté;

CONSIDÉRANT le programme de formation de l'école québécoise, la politique culturelle du Québec, le protocole d'entente entre le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation, le programme de la culture à l'école, le soutien du ministère de l'Éducation à la formation et au fonctionnement des comités culturels des centres de services scolaires et la mise en œuvre d'une politique culturelle;

CA-2021-056



No de résolution  
ou annotation

CA-2021-057

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire d'élaborer une politique culturelle;

CONSIDÉRANT l'avis favorable et la recommandation du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de promouvoir la culture au sein du centre de services scolaire.

Il est proposé par Madame Julie Paré :

**D'ADOPTER** la politique culturelle telle que déposée par la directrice du Service éducatif.

**Adopté à l'unanimité**

18. Liste des jours chômés et payés 2021-2022

Les personnes salariées présentement en service faisant partie du personnel professionnel, de soutien ou cadre bénéficient de 13 jours chômés et payés garantis, sans perte de traitement, au cours de chaque année financière. La personne salariée occupant un poste à temps partiel bénéficie de ces jours chômés et payés au prorata de sa semaine régulière de travail par rapport à la durée de la semaine régulière de travail. Le centre de services scolaire, l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et les syndicats du personnel professionnel et de soutien conviennent des modalités d'application.

Toutefois, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, en vertu de l'article 8.2.1 de la Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire des Appalaches et des conventions collectives du personnel de soutien (clause 5-2.02 de l'entente nationale) et du personnel professionnel (clause 7-5.02 de l'entente nationale), un document dans lequel sera énuméré tous les jours chômés et payés pour la prochaine année scolaire doit être remis pour consultation annuelle.

La liste des jours chômés et payés doit être transmise à tout le personnel du centre de services scolaire avant le début de chaque année scolaire.

Le processus de consultation étant complété auprès des deux associations professionnelles (AQPDE et AQCS) et des deux accréditations syndicales (SPPÉCA et SSSA), ces dernières recommandent l'adoption du document « Liste des jours chômés et payés 2021-2022 » comme présenté le 5 mars dernier.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les différentes instances ont été consultées et recommandent l'adoption du document « Liste des jours chômés et payés 2021-2022 » tel que proposé;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du document « Liste des jours chômés et payés 2021-2022 » par le directeur du Service des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur Cédric Pinard :

**D'ADOPTER** le document « Liste des jours chômés et payés 2021-2022 » tel qu'il est déposé par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Martin Vallée.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2021-058



No de résolution  
ou annotation

#### 19. Période de cessation totale ou partielle des activités 2021-2022

Avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, en vertu de l'article 8.2.1 de la Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire des Appalaches et des conventions collectives du personnel de soutien (clause 5-6.04 de l'entente nationale) et du personnel professionnel (clause 7-7.10 de l'entente nationale), le centre de services scolaire, après consultation avec les associations et les syndicats concernés, peut fixer une période de cessation totale ou partielle de ses activités pour une durée n'excédant pas 10 jours ouvrables, à moins d'entente avec le syndicat. Toute personne salariée concernée par cette cessation totale ou partielle d'activités doit prendre toutes les vacances auxquelles elle a droit pendant cette période.

Le document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2021-2022 » doit être transmis à tout le personnel du centre de services scolaire avant le début de chaque année scolaire.

Le processus de consultation étant complété auprès des deux associations professionnelles (AQPDE et AQCS) et des deux accréditations syndicales (SPPÉCA et SSSA), ces dernières recommandent l'adoption du document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2021-2022 » comme présenté le 5 mars dernier.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les différentes instances ont été consultées et recommandent l'adoption du document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2021-2022 » tel que proposé;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2021-2022 » par le directeur du Service des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Noël :

**D'ADOPTER** le document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2021-2022 » tel qu'il est déposé par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Martin Vallée.

**Adopté à l'unanimité**

#### 20. Autres sujets

Aucun sujet.

#### 21. Correspondance générale

Aucune correspondance générale.

#### 22. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 27 avril 2021 à 19 h.

#### 23. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

**DE LEVER** la séance. Il est 20 h 45.

CA-2021-059

CA-2021-060

  
\_\_\_\_\_  
La présidente

**Adopté à l'unanimité**  
  
\_\_\_\_\_  
Le secrétaire